



Gouvernement Provincial de Namur

5^e DIVISION

N^o 409 665

1 ANNEXE

OBJET :

Audenne
Briquerie
permanente

Envoyé à l'administration com-
mune d'Audenne en la priant d'in-
viter le sieur Deloup, E. rue Desprez
à produire le plan ci-joint en tri-
ple expédition (arr. roy. du 10-8-33)

Un de ces plans sera revêtu du
timbre fiscal requis.

Dubois et Fils, Namur.

←3 Secrétariats→

Entree N^o 544761 **E**

Le 18-4-1935

no 59537/S le 26/4/35
Municipalité

Transmis à la le plan de la
communauté de Namur, en triple expédition,
le plan réclamé par son assemblée -
5^e division - E 544761 en date du
16 avril 1935 relatif à la briquerie
permanente que voudrait établir le
sieur Deloup à Audenne.

le 26/4/35

Namur, le 16 avril 1935.

Pour le Gouverneur :
Le Chef de service délégué,

*Préciser à M. Deloup
de faire faire la présente
dépense le 26 4 1935*

*Ne pas remettre la présente
avec le plan*